



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT numéro 311-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

Est par les présentes donné par la soussignée directeur général que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2026, le Conseil a adopté le Règlement 311-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 2, rue du Village, durant les heures normales d'ouverture.

Une copie du règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au lien suivant : <https://arundel.ca/publications/reglements-municipaux/>

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné À Arundel ce 15 avril 2026

Philip Toone
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Philip Toone, directeur général de la Municipalité d'Arundel, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Municipalité et avoir affiché une copie de cet avis au bureau de la Municipalité et sur le tableau d'affichage situé au 14, Route du Doctor Henry.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 avril 2026

Philip Toone
Directeur général et greffier-trésorier

PUBLIC NOTICE

Bylaw No. 311-2026 Enacting the Code of Ethics and Professional Conduct for Municipal Elected Officials

The undersigned clerk hereby gives notice that:

At its regular meeting held on April 14, 2026, Council adopted Bylaw No. 311-2026 Enacting the Code of Ethics and Professional Conduct for Municipal Elected Officials

A copy of this bylaw is available for consultation at the Municipal office located at 2 Village Street during normal business hours.

A copy of the bylaw is also available on the Municipality's website
This bylaw comes into force in accordance with the law.

Given at Arundel on April 15, 2026
Philip Toone
Clerk-Treasurer